

LES CONTRATS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DANS LES BÂTIMENTS TERTIAIRES

NOUVEAU

Contexte

Le contrat de performance énergétique, issue de la Directive européenne 2006/32/CE, est une nouvelle forme contractuelle en France qui a pour objectif d'instaurer un modèle économique reposant sur une **obligation de résultat concernant les économies d'énergie d'un bâtiment**.

Ce contrat, fondé sur les notions de partage du risque et d'objectifs de performances, requiert des compétences juridiques et financières spécifiques pour pouvoir apprécier les risques associés au montage contractuel.

Objectifs :

- de connaître les objectifs et les principales caractéristiques du contrat de performance énergétique
- de déterminer quand et pourquoi y recourir
- d'acquérir une méthodologie d'élaboration, de négociation et de passation : de l'audit au suivi du contrat, en passant par le cahier des charges

Responsable du stage :

Marc COLOMBARD-PROUT,
responsable du Laboratoire « Services Process et Innovation » Département Économie et Sciences Humaines, CSTB

Public :

- Les collectivités territoriales : chargés de mission énergie, responsables d'exploitation, directeurs généraux des services techniques, juridiques et financiers
- Les administrations publiques
- Les entreprises de construction
- Les assistants à la maîtrise d'ouvrage
- Les maîtres d'œuvre : architectes, bureaux d'études thermiques, économistes

Dates

1^{re} session : 3 juin 2008

2^e session : 4 décembre 2008

Lieu & horaires

CSTB Paris
de 9 h à 17 h 30

Tarif

(net de taxes,
déjeuner inclus)

680 €

PROGRAMME (code JUR4)

Le contrat de performance énergétique

Définition, principes

Tour d'horizon des projets conclus et en montage

Comment passer un contrat de performance énergétique ?

Les grandes étapes du processus de décision

Le programme fonctionnel de définition des besoins

La contractualisation : les clauses juridiques et financières

Etude de cas sur un bâtiment du secteur tertiaire